



MAIRIE DE BOISSY LE SEC

Allée Gérard Dubrulle
91870 BOISSY-LE-SEC

Tél : 01.64.95.70.35 Fax : 01.69.58.77.75
Mail : mairie@boissylesec.fr

Boissy le Sec, le 9 avril 2019

Modification ordre du jour

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie le :

Lundi 15 avril 2019 à 20 heures 30

Ordre du jour :

- 01 Comptes de gestion et administratif assainissement 2018
- 02 Affectation des résultats assainissement 2018
- 03 Redevance assainissement 2019
- 04 Budget Assainissement M49 2019
- 05 Compte de gestion et administratif communal 2018
- 06 Affectation des résultats communal 2018
- 07 Vote des impositions 2019
- 08 Reversement sur le budget 2019 de la commune
- 09 Budget primitif communal 2019

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire
Frédéric GOUPIL

(*)Rayer la mention inutile.

POUVOIR

Je soussigné(e) Conseiller(e) Municipale(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, ne pouvant, par suite d'un empêchement, assister à la réunion du Conseil Municipal en date du, donne, par la présente, procuration à M.....Conseiller(e) Municipal(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, pour me remplacer à cette réunion et voter valablement en mes lieu et place, pour toutes questions susceptibles d'être présentées à cette réunion.

Boissy le Sec, le
Signature



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10, L.1612-12 et suivants

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes du budget assainissement relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Étampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	195 000.00	73 500.00	268 500.00
recettes nettes	44 338.60	56 790.57	101 129.17
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	195 000.00	73 500.00	268 500.00
Dépenses nettes	6 201.00	60 125.58	66 326.58
Excédent	38 137.60		34 802.59
Déficit		3 335.01	

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

BOISSY LE SEC ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

OBJET

**Compte administratif et
gestion assainissement
2018**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 2**



Transmise en sous-préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	44 338.60	6 201.00	38 137.60
Fonctionnement	56 790.57	60 125.58	-3 335.01
Total	101 129.17	66 326.58	34 802.59

Page 2

Suite de la délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

**Affectation résultats
assainissement 2018**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

19 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2018 des comptes du budget assainissement annexés n° 2018 – IV - 02 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2019 – IV - 02

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d’investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2019– IV - 02

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**Budget assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2018**

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	44 338.60	6 201.00	38 137.60
Fonctionnement	56 790.57	60 125.58	-3 335.01
Total	101 129.17	66 326.58	34 802.59

2°) résultats de clôture 2018

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement, exercice 2017	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	54 765.24		38 137.60	92 902.84
Fonctionnement	25 313.94	0.00	-3 335.01	21 978.93
Total	80 079.18		34 802.59	114 881.77

3°) restes à réaliser 2018

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0.00		

4°) calcul du besoin de financement

déficit d'investissement 2018	0.00
solde restes à réaliser 2018	
besoin de financement	0.00

5°) affectation du résultat 2018

en recettes de fonctionnement :

002 : Résultat de Fonctionnement reporté **21 978.93**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2019

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

**Redevance assainissement
2019**

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 3



Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GOUPIL, Monsieur le Maire propose d’augmenter la redevance pour l’année 2019 afin de pallier aux différents travaux de fonctionnement et d’entretien des stations du bourg – Le rotoir et Venant.

Compte tenu du budget du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le montant de la redevance assainissement à 1,80 € par m3.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	300 000.00 €	300 000.00 €
- fonctionnement	149 000.00 €	149 000.00 €
TOTAL :	449 000.00 €	449 000.00 €

DIT que le total du budget est donc égal à **449 000.00 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

**Budget primitif
assainissement 2019**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

19 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**BOISSY LE SEC
ESSONNE****DATE DE CONVOCATION**

10 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

OBJET**Comptes administratif et
gestion Commune 2018**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

19 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10,

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Etampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	605 711.53	437 200.00	1 042 911.53
recettes nettes	45 660.22	399 893.29	445 553.51
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	605 711.53	437 200.00	1 042 911.53
Dépenses nettes	121 558.96	397 179.78	518 738.74
Excédent			
		2 713.51	
Déficit			
	75 898.74		73 185.23

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	45 660.22	121 558.96	-75 898.74
Fonctionnement	399 893.29	397 179.78	2 713.51
Total	445 553.51	518 738.74	-73 185.23

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Page 2

Suite de la délibération

Le Maire
Frédéric GOUPIL





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

**Affectation des résultats
compte administratif
commune 2018**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

19 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2018 des comptes de la commune annexés n° 2019 – IV - 06 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2019 – IV - 06

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d’investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2019– IV - 06

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



**Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2018**

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	45 660.22	121 558.96	-75 898.74
Fonctionnement	399 893.29	397 179.78	2 713.51
Total	445 553.51	518 738.74	-73 185.23

2°) résultats de clôture 2018

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	54 485.83		-75 898.74	-21 412.91
Fonctionnement	15 908.21	0.00	2 713.51	18 621.72
Total	70 394.04		-73 185.23	-2 791.19

3°) restes à réaliser 2018

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0.00	0.00	0.00

4°) calcul du besoin de financement

déficit investissement 2018	-21 412.91
solde restes à réaliser 2018	0.00
besoin de financement	21 412.91

5°) affectation du résultat 2018

en recettes de fonctionnement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	18 621.72
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	0.00

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 15 avril 2019

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU les lois de finances annuelles,

Vu la notification des bases fiscales 2019

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur M. Frédéric GOUPIL, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme cités ci-dessous

Taxes	Taux Année n - 1	Taux Année en cours	Bases notifiées	Produit
TH	9.00	9.00	974 300	87 732
TFB	13.00	13.00	646 000	84 019
TFNB	45.74	45.74	104 600	47 844
			TOTAL :	219 595

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

**Le Maire
Frédéric GOUPIL**



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

**Vote des impositions
2019**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1



Transmise en sous-préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le



BOISSY LE SEC ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET

Reversement sur le budget 2019 de la commune

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2



Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Administratif Assainissement 2018 ;

Considérant que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire et que les conditions de financement des investissements du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Il est proposé au Conseil Municipal de réintégrer la somme de 80.000 € au budget communal M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'intégrer dans le budget de la commune M14 une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement M49

PRECISE que le montant de la reprise s'élève à la somme de 80.000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Assainissement :

Article 672 reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement
-80 000 €

Budget Communal :

Article 7561 excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial :
+ 80 000 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL



**BOISSY LE SEC
ESSONNE****DATE DE CONVOCATION**

10 avril 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

OBJET**Budget primitif
Commune M14 - 2019****Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 2**

ARRIVÉE

19 AVR. 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL et, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Jérôme CAGNET, François BOUBET et Sarah BLONDEAU.

Absents représentés :

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER
Frédéric CIRET donne pouvoir à Bernard GAUCHÉ
Cécile POIRIER donne pouvoir à François BOUBET
Henri BERTAZ donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	203 700.00 €	203 700.00 €
- fonctionnement	475 000.00 €	475 000.00 €
TOTAL :	678 700.00 €	678 700.00 €

DIT que le total du budget est donc égal à 678 700.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le